

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SÉANCE DU 18 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le dix huit juin.

Nombre de conseillers

- en exercice : 5
- présents : 5
- votant : 5

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Direction départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU.

Date de convocation du bureau du conseil d'administration : 12 juin 2007.

N° B - 2007-2-A

Présents :

Messieurs André SÉNÉCHEAU, président ; Robert GEAY, 1^{er} vice-président ; Jean-Marie PARATTE, 2^{ème} vice-président ; Dominique REANT, 3^{ème} vice-président ; Michel BURLOT, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistaient également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental ;
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint ;
Monsieur Patrick SANCHEZ, directeur administratif et financier ;
Monsieur Eric DROUALT, adjoint au directeur administratif et financier.

Excusé :

LE BUREAU

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le rapport de M. le Président,

Considérant qu'à l'initiative de M. MENNETEAU Francis, un contentieux a été engagé sur l'annulation d'un arrêté du 15 novembre 2006 plaçant celui-ci sous le régime de l'arrêt maladie ordinaire ;

Considérant que cette affaire a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Poitiers, référencé sous l'instance n° 0700001 ;

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le Président à défendre dans cette affaire l'établissement devant les juridictions administratives, y compris d'appel.

AUTORISE

Le Président à défendre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne devant le tribunal administratif de Poitiers, et le cas échéant, les juridictions d'appel dans le contentieux soulevé par M. Menneteau Francis relatif à son placement, par arrêté du 15 novembre 2006, sous le régime de l'arrêt maladie ordinaire

Fait et délibéré à la direction départementale du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, le 18 juin 2007



Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU

